

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 39 - Vendredi 24 octobre 2014



Nods



Commune mixte  
de Plateau de Diesse



La Neuveville



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail



Paroisse Catholique de La Neuveville

Rue des Mornets 15/19 - Case postale  
2520 La Neuveville

Notre-Dame de l'Assomption fête ses 60 ans cette année. Pour célébrer cette date importante vous êtes conviés tous et toutes à une messe d'Action de grâce.

**Dimanche 26 octobre 2014 à 10 heures**

Tous ensemble nous remercions Dieu d'avoir permis cette église, maison de tous les chrétiens. Lieu de prière et de recueillement où l'on se sent bien. Lieu qui permet de faire grandir l'Eglise qui est en chaque baptisé.

La messe sera suivie d'une collation conviviale, sous l'église en la Salle de paroisse.

### OBJETS TROUVÉS : ÉLIMINATION DES VÉLOS / VÉLOMOTEURS

La Municipalité de La Neuveville a décidé d'éliminer les vélos/vélocycles qui ont été abandonnés / retrouvés sur son territoire. Dès la parution de cette annonce et dans le délai officiel d'un mois, chaque détenteur voulant récupérer son bien devra se présenter auprès de la police administrative avec un document prouvant que l'objet lui appartient. Passé ce délai d'un mois (24 octobre 2014 au 24 novembre 2014), aucune revendication future ne sera acceptée et la commune éliminera les vélos / vélocycles encore en sa possession.

Au préalable, nous vous prions de prendre contact avec la police administrative afin de fixer un rendez-vous au numéro de téléphone 032 752 10 00.

Police Administrative  
2520 LA NEUVEVILLE

### AVIS DE TRAVAUX

**Chemin du Tirage (amont) – Réfection du revêtement et du mur de soutènement**

**Avis à la population**

La Municipalité va procéder à l'assainissement du revêtement bitumineux au chemin du Tirage (amont) ainsi que du mur de soutènement.

**Les travaux sont planifiés du 3 novembre 2014 au 14 novembre 2014.**

En cas de météo défavorable, un report des travaux et / ou une prolongation de leur durée sont possibles.

Nous prions les usagers de la route de se conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier. Les Services techniques (032 752 10 80) restent à votre disposition pour toutes questions relatives au présent avis.

Les Services techniques  
La Neuveville, le 21 octobre 2014

### MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville met au concours une place

**d'apprenti(e)  
employé(e) de commerce,**

Entrée en fonction : août 2015

Durée de l'apprentissage : 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser jusqu'au **30 novembre 2014** à l'Administration municipale, à l'att. de Monsieur Raymond Rollier, formateur, Place du Marché 3, à 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'intéressé par téléphone au numéro 032 752 10 10.

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE**



Paroisse Catholique  
de La Neuveville

Rue des Mornets 15/19  
Case postale  
2520 La Neuveville

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE et du PLATEAU DE DIESSÉ

Convocation Assemblée ordinaire le **jeudi 27 novembre 2014** à 20h 15 Salle de paroisse

**Ordre du jour**

1. Méditation abbé Léon FOE.
2. Procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 19 juin 2014.
3. Budget 2015 et quotité d'impôt.
- 4.1) Élection : nouveau vérificateur des comptes.  
2) Election d'un membre du conseil suite à une démission.
5. 1) Jardin et alentours.  
2) Travaux pour la cuisine de la salle.
6. Synode résumé.
7. Rapports du Conseil de paroisse.
8. Information CdOp.
9. Divers.

Le Conseil de paroisse

### Avis de construction

**Requérant** : Monsieur Raemy Léon, Chemin de Vervas 35, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet** : Bureau d'architecture Roberto Monti, Route de Neuchâtel 3, 2520 La Neuveville

**Emplacement** : Parcelles nos 1745, 1774 et 700, Chemin de Vervas 39, commune de La Neuveville

**Projet** : Construction d'un immeuble de trois appartements, installation d'une pompe à chaleur, aménagement d'un garage souterrain et accès

**Dimensions** : Selon plans déposés

**Construction** : Selon plans déposés

**Zone** : Zone H2 - Zone de protection OP 7

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 24 octobre 2014  
Le préfet : J.-Ph. Marti

### PLAN D'HIVERNAGE DES BATEAUX POUR LA PÉRIODE 2014 – 2015 (01.11.2014 – 15.04.2015)

**Emplacements / types de bateaux**

- 1) **Chemin de la Plage, côté ouest** : petites embarcations, bateaux de pêche.
- 2) **Places de stationnement situées au sud du terrain de sport du Pré-de-la-Tour** : bateaux divers.
- 3) **Nouveau parking du Pré-de-la-Tour, parties nord et sud uniquement** : Voiliers et bateaux lourds.

**Travaux d'entretien non autorisés sur les emplacements précités.**

La mise en place des bateaux s'effectuera **uniquement** en présence du garde-ports en respectant le marquage au sol. Rien ne devra empiéter sur les bandes de roulement des voitures (par ex. mât, timon de remorque, etc.).

**Toute embarcation mise en place sans la présence du responsable sera déplacée aux frais du propriétaire.**

- 4) **Esplanade ouest de la grue** : Voiliers lourds, difficilement transportables.
- 5) **Chavannes, glacis du port** : petites embarcations.

Les bateaux autorisés à stationner sur les places d'hivernages recevront une vignette qui sera apposée, **visiblement**, soit sur le bateau soit sur la remorque. **Les bateaux ne disposant pas de cette vignette seront dénoncés.**

Le règlement des ports fixe les modalités d'application. A retenir que les places d'hivernage devront obligatoirement être libérées **au plus tard le 15 avril 2015.**

**Service de la grue**

**Jours de grutage** : Jeudi, vendredi et samedi

**Merci de réserver la grue minimum 48 h à l'avance.**

A ce sujet, prenez contact avec le garde-ports au **079 286 45 84**

Les manœuvres sont effectuées par les usagers eux-mêmes, à leurs risques et périls. Le préposé peut prêter assistance, mais n'engage pas sa responsabilité. La responsabilité de la commune est limitée aux faits visés par l'article 58 du CO (vice de construction et défaut d'entretien).

La grue est hors service et l'eau sous pression coupée **dès le 30 novembre. N'attendez donc pas le dernier moment pour sortir votre bateau.**

## Plateau de Diesse



### RECRUTEMENT DES SAPEURS-POMPIERS

Le corps de sapeurs-pompiers du Plateau a pour but de lutter contre le feu, les phénomènes naturels et autres événements dommageables.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à participer activement au corps des sapeurs-pompiers, atteignant l'âge de 21 ans ou plus en 2014 et habitant le Plateau de Diesse, à participer à la séance d'information et de recrutement le

**Mercredi 5 novembre 2014 à 20h00**  
**au hangar du feu de Nods**  
**(milieu du village, sous le battoir)**

En cas d'absence, merci de contacter le commandant du corps, Eric Darioly (tél. 079 637 29 75).

D'avance nous vous remercions de votre présence et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les sapeurs-pompiers Plateau

## Nouvelles de l'administration

### Des priorités claires pour l'archéologie et les monuments historiques

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté la Stratégie de protection du patrimoine à l'attention du Grand Conseil. Ce document, qui présente les fondements stratégiques en matière d'archéologie et de monuments historiques, définis dans le cadre d'une large concertation, se concentre sur l'essentiel et fixe des priorités claires. La stratégie a été bien accueillie dans l'ensemble lors de la procédure de consultation. Pour élargir les moyens d'action et renforcer l'efficacité de la stratégie, les bases légales devraient être examinées d'ici à 2017 pour y déceler des possibilités d'optimisation.

Alors que dans le domaine de l'encouragement des activités culturelles, le canton dispose d'une Stratégie culturelle depuis 2009, des bases stratégiques largement approuvées font encore défaut pour l'archéologie et les monuments historiques. La nouvelle Stratégie de protection du patrimoine que vient d'approuver le Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil a pour ambition de combler cette lacune. Pour le gouvernement, cette stratégie est un outil de pilotage de la politique culturelle. La Stratégie de protection du patrimoine présente les principes et les conditions relatifs à la protection du patrimoine et établit les fondements communs au canton et à ses partenaires pour mener leurs activités en la matière. Le patrimoine culturel y est considéré comme une ressource précieuse qui améliore la qualité de vie et l'attractivité de toutes les régions du canton. En précisant les tâches et les activités du Service archéologique et du Service cantonal des monuments historiques, elle instaure la transparence et suscite la confiance.

### Révision des bases légales pour y déceler des possibilités d'optimisation

Le projet de stratégie a reçu un accueil favorable lors de la consultation : l'orientation des objectifs stratégiques et opérationnels a fait l'unanimité. Les participants saluent notamment l'instauration de priorités ainsi que le renforcement de la communication et de la médiation culturelle. La question de savoir, sur fond de difficultés financières du canton, comment les activités de protection du patrimoine doivent être financées est, en revanche, controversée. Il a été demandé que les coûts du Service archéologique, en particulier, soient «plus prévisibles»

et qu'une planification restrictive soit introduite à la place des dépassements de budget. La stratégie tient compte de cette demande dans la mesure où une plus grande place est donnée à l'instauration de priorités en fonction de la qualité et de l'importance des biens culturels.

La Direction de l'instruction publique parvient à la conclusion que les bases légales existantes suffisent pour atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels définis dans la stratégie. En raison des avis reçus lors de la consultation, l'administration sera toutefois chargée d'examiner les bases légales d'ici à 2017 pour identifier les possibilités d'optimisation, de manière à élargir les moyens d'action de la stratégie et d'en renforcer l'efficacité.

### Des priorités pour l'archéologie et les monuments historiques

«Aussi peu que possible, mais autant que nécessaire», pourrait être la devise de cette stratégie unique en Suisse sous cette forme. Le Service des monuments historiques et le Service archéologique travaillent d'ores et déjà selon des priorités. Leur principal critère de hiérarchisation des projets est, bien sûr, leur évaluation scientifique. Mais parallèlement à l'intérêt scientifique ou historique d'un bien culturel, les notions de temps, de ressources humaines et de moyens financiers du Service archéologique et du Service cantonal des monuments historiques ont aussi un poids. La Stratégie de protection du patrimoine maintient le principe d'une action concentrée sur l'essentiel. Cette stratégie est sans incidence directe sur les finances, l'organisation, le personnel et l'infrastructure. Sa mise en œuvre implique certes des tâches nouvelles en termes de médiation, de communication et d'information, mais ces dernières pourront être accomplies par le personnel en place et avec les moyens financiers débloqués ces dernières années. A cet égard, l'examen des offres et des structures 2014 (EOS 2014) a révélé que, dans le domaine de la protection du patrimoine, les dépenses cantonales s'élevaient à 83% de la moyenne suisse.

**«Offrez de l'espoir!»**  
 Dimitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

**CBM** Case postale, 3002 Neuchâtel  
 Tél. 032 794 84 00, www.cbmswiss.ch  
 Mission chrétienne pour les aveugles  
 Swiss Mission for the Blind

### Pharmacie

Week-end et jours fériés  
 le 0842 24 24 24 vous renseigne  
 Pendant la semaine: 0844 843 842

### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

### Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.  
 0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

## Appel d'urgence

- Tél. 117 Police, appel d'urgence
- Tél. 118 Feu, appel d'urgence
- Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence
- Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence
- Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

### PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!  
 Offrez la vue avec seulement 50 francs!

CP 80-303030-1 • 8027 Zurich  
[www.cbmswiss.ch](http://www.cbmswiss.ch)

**cbm**  
 mission chrétienne pour les aveugles



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

OCTOBRE  
**Lundi 20**

NOVEMBRE  
**Samedi 1<sup>er</sup>**  
**Lundi 3**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## GRATUITÉ DU BIBLIOBUS POUR LES 0-16 ANS DÈS 2015

Nous vous rappelons que le Conseil communal a décidé d'offrir la gratuité du bibliobus à tous les enfants de Nods de 0-16 ans dès le 01.01.2015.

Bonne lecture !

Conseil communal

## DROITS BOURGEOIS

Les droits bourgeois pour les années 2013 - 2014 seront versés dès le

**lundi 27 octobre 2014 et jusqu'au 20 décembre 2014 dernier délai**

à l'administration communale, aux heures d'ouverture, que nous rappelons ci-après :

|          |               |                   |
|----------|---------------|-------------------|
| Lundi    | après-midi de | 16.00 h à 18.00 h |
| Mercredi | matin de      | 09.30 h à 11.30 h |
| Jeudi    | matin de      | 09.30 h à 11.30 h |

Les ayants-droits sont tous les bourgeois de Nods, résidant dans la commune depuis l'année 2013 au plus tard et ayant atteint leur majorité au plus tard également en 2013.

Les ayants droit concernés doivent se présenter au guichet pour recevoir leur dû.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## VOTE PAR CORRESPONDANCE – RAPPEL DE QUELQUES REGLES

Vous allez recevoir prochainement le matériel pour les votations du 30 novembre 2014. Voici quelques rappels concernant le vote par correspondance.

Les enveloppes de vote par correspondance peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration **jusqu'au samedi minuit précédant le scrutin**. Le dimanche, seul le vote aux urnes est possible.

En cas d'envoi par la poste, la commune ne prend pas en charge les frais de port. **Les enveloppes réponses non affranchies ou insuffisamment affranchies seront refusées.**

**La carte de légitimation doit être signée par l'électeur / trice.** Dans le cas contraire, le vote n'est pas valable.

Conseil communal

## Nouvelles de l'administration

### Gestion rigoureuse de la grande majorité des services sociaux bernois

La plupart des services sociaux du canton de Berne affichent un bon rapport coût-efficacité. C'est ce que montre le dernier calcul des bonus et malus dans l'aide sociale matérielle, qui a été réalisé sur la base des années 2012 et 2013 et qui est le premier à être financièrement effectif. Sur l'ensemble des services sociaux bernois, 51 se situent dans la fourchette prévue par le Grand Conseil, 14 valent un bonus à leur commune et 3 leur valent un malus.

A l'occasion de la révision de la loi sur l'aide sociale, le Grand Conseil bernois a décidé en 2011 d'introduire un système de bonus-malus dans l'aide sociale, s'appliquant parallèlement à la compensation des charges. L'idée était d'améliorer la transparence des coûts et le rapport coûts-efficacité des services sociaux. Il ressort du premier calcul financièrement effectif, qui a été réalisé sur la base des années 2012 et 2013, que le système n'a aucune incidence financière pour 51 services sociaux. Pour le reste, 14 doivent recevoir un bonus et 3 payer un malus. La somme des bonus se monte à 1,6 million de francs, celle des malus à 380 000 francs.

### Système des bonus-malus limité aux domaines dont les services ont la maîtrise

Une grande partie des coûts d'un service social n'est pas ou très peu maîtrisable par le service lui-même. Les services sociaux doivent par exemple obligatoirement appliquer certains critères pour déterminer s'il convient d'aider une personne et quelle somme lui verser. Il y a cependant certains aspects que les services sociaux gèrent eux-mêmes, comme le mon-

tant des prestations dites circonstanciées (mobilière, acquisitions, etc.), la gestion des recettes et les efforts de réinsertion sociale (taux de sortie de l'aide sociale). C'est sur ces aspects, à savoir ceux dont les services sociaux ont la maîtrise, que le système de bonus-malus s'applique. Depuis son instauration, on observe que les questions de coûts sont abordées plus systématiquement et, dans certains cas, traitées de manière plus restrictive, ce que souhaitait le Grand Conseil. Le système du bonus-malus est donc une sorte de correctif du système solidaire de la compensation des charges.

### Aide à l'optimisation des coûts

L'Office des affaires sociales a d'ores et déjà ouvert le dialogue avec les services sociaux redevables d'un malus et, à l'aide des données disponibles, leur montre en gros comment optimiser leur gestion. Les aspects sur lesquels les services sociaux peuvent agir sont en particulier le coût des prestations circonstanciées et de logement, la gestion des recettes et le taux de sortie et de réadmission.

La Haute école spécialisée bernoise a en outre réalisé une analyse de la structure et des procédures de ces trois services sociaux. Les possibilités d'optimisation de leur organisation leur seront également présentées.

Les communes redevables d'un malus peuvent attaquer la décision de l'Office cantonal des affaires sociales auprès de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) et, en deuxième instance, par devant le Tribunal administratif. Le prochain calcul financièrement effectif se basera sur les années 2012, 2013 et 2014 et sera réalisé au printemps prochain.

### Moins d'ozone grâce à l'été frais et humide

**Cet été, la pollution à l'ozone a été nettement moins importante que l'an dernier. C'est prin-**

**cipalement dû à la fraîcheur des températures et au manque d'ensoleillement. Les dépassements de la valeur limite restent néanmoins fréquents. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réduire durablement la pollution à l'ozone.**

Dans le cadre de son activité de surveillance de la qualité de l'air, le canton de Berne suit l'évolution des principaux polluants atmosphériques (ozone en été et particules fines en hiver) et établit un rapport en fin de saison.

L'été dernier, la durée de dépassement de la valeur limite, fixée à 120 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ), est allée de 73 à 199 heures selon les endroits. L'été 2014 fait donc partie des moins pollués à l'ozone depuis le début des mesures, il y a 25 ans. C'est principalement dû aux conditions météorologiques : après un début chaud et sec, l'été 2014 a été marqué globalement par la fraîcheur des températures et la faiblesse de l'ensoleillement, ainsi que des précipitations abondantes au milieu. La pollution à l'ozone reflète bien cette évolution météorologique. C'est en effet en juin qu'ont été observés les principaux dépassements de la valeur limite, contre aucun en août. Quelques nouveaux dépassements isolés ont ensuite été enregistrés au moment des journées chaudes de septembre. Les deux plus fortes moyennes horaires ont été relevées dans le Mittelland le 12 juin, à savoir à Etzelkofen (avec 169 microgrammes) et à Langenthal (173 microgrammes).

### Provenance de l'ozone

L'ozone est produit par l'effet d'un rayonnement solaire intense sur ce que l'on appelle ses précurseurs, à savoir le dioxyde d'azote (NOx) et les composés organiques volatiles (COV). Entre 1990 et 2013, les émissions de NOx et de COV ont diminué de respectivement 50% et 70% en Suisse.

# Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch



## HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

| Jours    | Matin         | Après-midi    |
|----------|---------------|---------------|
| Lundi    | 08h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| Mardi    | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Mercredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Jeudi    | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Vendredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |

Si vous ne pouvez pas passer aux heures  
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

| Jours    | Du         | Au         | Raison                |
|----------|------------|------------|-----------------------|
| Me et Je | 01.01.2014 | 02.01.2014 | Nouvel-An             |
| Ve et Lu | 18.04.2014 | 21.04.2014 | Pâques                |
| Jeudi    | 29.05.2014 | _____      | Ascension             |
| Lundi    | 09.06.2014 | _____      | Pentecôte             |
| Lundi    | 21.07.2014 | 03.08.2014 | Vacances<br>estivales |
| Lundi    | 22.12.2014 | 04.01.2015 | Vacances<br>de Noël   |

## HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSE / PRÊLES

| Lieu   | Lundi         | Mercredi      | Samedi        |
|--------|---------------|---------------|---------------|
| Diesse | 11h00 - 12h00 | 16h00 - 17h00 | 10h00 - 11h30 |
| Prêles | 11h00 - 12h00 | 17h00 - 18h00 | 10h00 - 11h00 |

## Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

## FACTURES DE FIN D'ANNÉE

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir sont priées de les faire parvenir à l'administration communale d'ici au 14 novembre prochain.

L'administration communale

## FANFARE HARMONIE

Loto du samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014 et  
dimanche 2 novembre 2014

Samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014 dès 20.00 heures et dimanche 2 novembre 2014 dès 15.00 heures se déroulera le traditionnel loto de la fanfare "Harmonie" de Prêles. De magnifiques lots tels que paniers garnis, gros jambons, barres de côtelettes, plateaux de fromage récompenseront les heureux gagnants, sans oublier les 2 superbes royales (hors abonnement)

L'Harmonie Prêles compte sur vous. Alors venez nombreux tenter votre chance à la halle polyvalente de Prêles. Vous ne serez pas déçus.



## PLACES LIBRES À LA CRÈCHE

La crèche La Luciole vous propose :

- L'accueil d'enfants dans une petite équipe composée de personnel qualifié garantissant ainsi un encadrement de qualité dans une ambiance chaleureuse.
- Un programme pédagogique comprenant de nombreuses activités créatrices.
- Des infrastructures modernes dans un cadre tranquille et verdoyant.

## Des places sont encore disponibles quelques après-midis

N'hésitez pas à contacter la responsable, Mme Thomet, au 032 315 18 00. Elle se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

L'administration municipale

## Avis de construction

Requérant : M. René Carrel, Route d'Orvin 6, 2516 Lamboing

Auteur du projet : M. René Carrel, Lamboing

Propriétaire foncier : Mme Verena et René Carrel, Lamboing

Projet : Création d'une place de parc sur parcelle no 2098, Route d'Orvin 4, village Lamboing

Zone : Village ancien

La demande des plans, et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Plateau de Diesse jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 octobre au 24 novembre 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 octobre 2014

Secrétariat communal

## FÊTE DE LA COURGE POUR PETITS ET GRANDS

Mecredi 29.10.2014

Préparation des courges et lampions pour le cortège du 1<sup>er</sup> novembre.

Rendez-vous à l'ancienne salle communale de Lamboing dès 13h30.

Samedi 1.11.2014

Cortège des enfants, avec ou sans parents, à travers le village jusqu'au canapé forestier où la soupe au feu de bois sera servie.

Rendez-vous à 18h00 sur la place de parc de l'ancienne administration communale de Lamboing.

Prière de s'annoncer jusqu'au vendredi 24.10.2014 auprès de la Commune mixte de Plateau de Diesse (032 315 70 70 ou info@leplateaudediesse.ch).

Pour le Groupe d'animation  
Cécile Rigoli, Michel Bueche, Marili Richoz, Sandra Nussbaum et Monique Courbat

## REMBOURSEMENT DES ANCIENNES VIGNETTES JAUNES POUR CONTENEUR

Si vous êtes encore en possession d'anciennes vignettes jaunes pour conteneur, pensez à les rapporter à l'administration communale d'ici à fin octobre 2014 au plus tard. Celles-ci vous seront remboursées jusqu'à cette date.

Administration communale

## APPARTEMENT À LOUER À DIESSE

Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2014, la commune met en location à la Route de Nods 2 à Diesse (école au centre du village) :

Un appartement de 2 pièces, au 2<sup>ème</sup> étage,  
avec galetas et place de parc.  
Loyer mensuel de Fr. 675.- (charges comprises)

En cas d'intérêt ou pour tout renseignement, merci de vous adresser à l'administration communale au 032 315 70 70.

L'administration communale

## REPRISE DE LA CHAMBRE FROIDE DE LAMBOING

La chambre froide de Lamboing n'étant plus utilisée, elle sera prochainement démontée.

Si une personne était intéressée à la reprendre, elle est priée de s'adresser à l'administration communale, jusqu'au 14 novembre 2014, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à :

info@leplateaudediesse.ch. Une visite sur place sera ensuite organisée avec toutes les personnes intéressées.

L'administration communale

## PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

### Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Batoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale



**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

**FOIRE DE DIESSE****LUNDI 27 OCTOBRE 2014**

A une époque où nous recherchons les achats de proximité et les produits authentiques, les Foires et Marchés, sont des bons moyens de satisfaire vos envies et besoins. Ce sont également des moments pour se retrouver entre amis et connaissances, partager un verre ou un repas.

Epices de qualité, vêtements solides, jouets attirants, cadeaux originaux, vous trouverez tout cela et bien d'autres choses encore, à la Foire de Diesse. Sans oublier, les expositions diverses, véhicules, machines, dégustations en tout genre.

**Restauration chaude et froide dans le Battoir de Diesse et aux différents stands.**

*Nous vous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et d'agréables instants à la Foire de Diesse.*

**A noter que la route cantonale Diesse – Lamboing, sera fermée à la circulation entre 05h00 et 19h00**

**SPECTACLE POUR ENFANTS  
MAGIE ? MAGIE !**

par le duo Tricyclett'

**DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2014 A 15H00  
SALLE DU BATTOIR A DIESSE**

Venez assistez à un spectacle de magie ! De la magie ? Oui mais pas que ça car que faire quand le magicien n'apparaît pas ? Heureusement, Clic son assistante, a plus d'un tour dans son sac et avec l'aide de Monsieur Pixel, ils vont vous emmener dans un délire magique dont eux-seuls ont le secret !

Prix : 15 CHF / personne, moins de 12 ans : 10 CHF.  
Renseignements : 076 361 91 89

**ATELIER CHOCOLATS DE NOEL**

Avec le chef pâtissier Roland Morel

**SAMEDI 29 NOVEMBRE 2014  
DE 15H00 à 18H00  
SALLE DU BATTOIR A DIESSE**

Venez étonner vos amis ! Au programme :

- Découverte des grands crus de chocolats
- Explication des températures selon l'utilisation
- Réalisation de chocolats de Noël : mendiants, gingembres enrobés et autres gourmandises !

Le cours comprend un dossier de recettes et toutes les matières premières nécessaires.

Prix : 70 CHF / personnes, 130 CHF pour 2 personnes de la même famille.  
Renseignements : 078 732 48 16

Pré-inscriptions obligatoires\*

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nombre de personnes : .....

A renvoyer à :

Florence Jeanneret, Chemin de la Groisière 11 / 2517 Diesse  
Ou par mail : gad.diesse@gmail.com

\*le paiement fait office de confirmation d'inscription.

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :  
<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>  
<https://www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse>

**COMMUNE MIXTE DE  
PLATEAU DE DIESSE****Mise au concours**

L'administration communale de la  
**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE** recherche

Pour le **1<sup>er</sup> août 2015** et pour une durée déterminée de trois ans

**1 apprenti à 100%  
Employé de commerce**

Vous êtes dynamique et motivé ? Vous recherchez un apprentissage attractif dans un environnement passionnant ?

Alors, nous nous réjouissons de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée du formulaire de candidature, des copies de vos bulletins scolaires et de vos attestations.

Les offres de services avec documents usuels et photo, avec mention « apprentissage de commerce 2015 » sont à adresser à

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE,**  
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines,  
La Chaîne 2, 2515 Prêles,

**jusqu'au 30 novembre 2014.**

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents complémentaires et, notamment, le formulaire de candidature, peuvent être téléchargés sur notre site Internet [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

*Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.*

**VOTATIONS FÉDÉRALES DU 30 NOVEMBRE 2014**

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance.** Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

**Attention :**

**Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

*Présidence :* M. R. Troehler  
*Administration :* M. Daniel Hanser

**Bureau de vote** **Dimanche 30 novembre 2014 de 10h00 à 12h00**

*Membres :* Mme Samanta Antille  
Mme Chantal Bandelier

*Membres suppléant(e)s :* Mme Roxane Bayard  
Mme Alamata Bayard-Kessé

**Bureau de dépouillement** **Dimanche 30 novembre 2014 dès 10h00**

*Membres :* Mme Delia Bangerter  
M. Marc Bärtschi  
M. Daniel Baumberger  
M. Pierre-Alain Bayard

*Membres suppléant(e)s :* Mme Liliane Baynes  
M. Arhi Beaujon

L'administration communale

# Nouvelles de l'administration

## Etude sur la mise en réseau des acteurs culturels du Jura bernois et de Bienne

Mise en consultation par l'Office de la culture du canton de Berne au mois de mai dernier, l'étude stratégique portant sur la mise en réseau des acteurs culturels du Jura bernois et de Bienne actifs dans le domaine des arts de la scène a été très bien accueillie par une large majorité des acteurs culturels régionaux consultés. Parmi les trois variantes proposées, celle dite du niveau « extra-institutionnel » a rallié la quasi-totalité des suffrages, soit celle portée par les forces diverses et multiples réunies au sein du Forum interjurassien de la culture (variante C). Un groupe de travail sera appelé à réfléchir à sa concrétisation.

L'Office de la culture du canton de Berne est très satisfait des résultats de la procédure de consultation. D'une part, le taux de retour a été excellent et, d'autre part, une très large majorité des organismes consultés ont non seulement salué ce projet de mise en réseau Arts de la scène (réseau ARS), mais ont clairement exprimé leur préférence pour la variante dite du niveau « extra-institutionnel », soit celle portée par le Forum interjurassien de la culture. Un certain nombre de réserves et de craintes ont toutefois été émises, notamment par le Forum interjurassien de la culture lui-même, craintes liées à la perspective de devoir jouer un rôle plus institutionnel, tout en conservant celui de regard critique porté sur la vie culturelle de la région. Ces réserves ne remettent toutefois pas en question le bien-fondé du projet ni d'ailleurs la volonté de l'Office de la culture ainsi que de ses partenaires d'aller de l'avant dans la réalisation de cet ambitieux projet.

## Consultation de la ville de Bienne et du canton du Jura

La ville de Bienne et le canton du Jura étant également appelés à jouer un rôle important au sein de ce nouveau réseau, notamment en leur qualité d'autorités de tutelle pour les futures salles du Palace transformé, à Bienne, et du Centre régional d'expression artistique (CREA), à Delémont, l'Office de la culture du canton de Berne a également souhaité obtenir leur avis sur la question. Le rapport d'expert leur sera donc aussi soumis pour consultation dans les semaines à venir.

## Affiner la variante choisie

En parallèle à cette consultation, un groupe de travail regroupant des représentants de la Direction de l'instruction publique, du Conseil du Jura bernois (CJB) et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), ainsi que d'une délégation du Forum interjurassien de la culture et d'un représentant de la Commission intercantonale des arts de la scène (CicaS) sera prochainement mis sur pied. Son rôle consistera à affiner la variante C, désamorcer les craintes exprimées lors de la consultation et adresser au directeur de l'instruction publique une proposition concrète pour la réalisation de ce réseau des arts de la scène. Pour ce faire, le conseiller d'Etat Bernhard Pulver bénéficiera des conseils de l'auteur de l'étude, Mathieu Menghini, à qui sera confié un nouveau mandat, d'accompagnement stratégique cette fois-ci.

Quant à la question du financement du projet, l'Office de la culture a été chargé de l'examiner en étroite concertation avec le CJB et le CAF, l'objectif étant d'obtenir les moyens nécessaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil dans le courant de l'année prochaine.

## Oui à la prolongation de la planification des soins jusqu'en 2016

La Commission de la santé et des affaires sociales du Grand Conseil bernois propose au parlement cantonal de prolonger jusqu'en 2016 la planification des soins 2011-2014. Elle suit ainsi la proposition du Conseil-exécutif, qui n'entend soumettre une planification entièrement remaniée qu'en 2016, faute pour le moment de données suffisantes. Par ailleurs, la commission porte une appréciation positive sur le rapport complémentaire relatif au plan d'aide aux personnes dépendantes et sur le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale.

La Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) du Grand Conseil a préavisé les affaires de la session de novembre prochain sous la conduite de sa présidente, la députée Katrin Zumstein (PLR). Elle s'est également penchée sur la prolongation de la planification des soins 2011-2014.

La planification des soins fait l'inventaire des prestations fournies dans les domaines des soins aigus somatiques, de la réadaptation, de la psychiatrie et du sauvetage, calcule les besoins futurs en soins et le coût probable de ces derniers. Elle évalue en outre les effectifs en personnel de santé nécessaires pour garantir la prise en charge. La planification en vigueur couvrant les années 2011 à 2014, une nouvelle planification devrait être arrêtée pour la période démarrant le 1er janvier 2015. En raison de l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement hospitalier en 2012, on ne dispose pas pour le moment de données fiables sur la base desquelles établir une planification. Par 16 voix et une abstention, la commission approuve donc la proposition du Conseil-exécutif de prolonger la planification en vigueur et de ne soumettre au Grand Conseil une planification entièrement remaniée qu'en 2016. Elle a toutefois adopté une déclaration de planification demandant à l'administration de faire avancer autant que possible les travaux d'élaboration du nouveau texte.

En vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, la planification des soins doit tenir compte des critères de qualité et d'économicité. Le gouvernement propose d'évaluer désormais le caractère économique des prestations en comparant les coûts par cas des différents sites hospitaliers. La commission approuve également cette proposition.

## Plan d'aide aux personnes dépendantes : lacunes comblées de manière satisfaisante

Le plan cantonal d'aide aux personnes dépendantes de 2012 se focalisait sur les thérapies et la réduction des risques. Le Grand Conseil avait donc demandé un rapport complémentaire qui développe les aspects de la répression et de la prévention. A l'unanimité, la Commission de la santé et des affaires sociales propose au parlement de prendre connaissance du rapport. Elle estime que ce rapport comble de manière satisfaisante les lacunes du plan initial.

## Grande qualité du rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale

A l'unanimité également, la Commission de la santé et des affaires sociales propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale. Le Grand Conseil avait demandé ce rapport lors de ses délibérations sur la stratégie de politique familiale 2009. La commission estime qu'il s'agit là d'un rapport d'une grande qualité. Elle propose toutefois au

plénum d'adopter une déclaration de planification selon laquelle un tel rapport de mise en œuvre ne devrait plus être rédigé que tous les quatre ans.

Enfin, la CSoc propose au Grand Conseil à l'unanimité d'approuver les modifications de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études.

## Oui aux contributions pour la préservation et l'entretien de monuments historiques

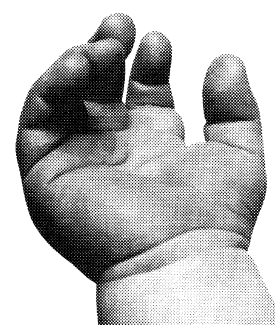
La Commission de la sécurité (CSéc) du Grand Conseil bernois propose au parlement d'allouer 22,8 millions de francs de subventions pour la préservation et l'entretien de monuments d'importance nationale situés dans le canton de Berne. Ces contributions s'étalent sur les années 2015 à 2018.

Par 13 voix contre une, la Commission de la sécurité propose au Grand Conseil de suivre la proposition du Conseil-exécutif relative aux « Contributions périodiques du Fonds de loterie aux monuments historiques 2015-2018 » et d'allouer, pour ces quatre années, quelque 22,8 millions de francs de subventions au total prélevées sur le Fonds de loterie. Il s'agit de contributions périodiques destinées à la préservation et à l'entretien de monuments d'importance nationale, à savoir les châteaux de Holligen, de Hünegg, de Jegenstorf, de Landshut, de Laupen, d'Oberhofen, de Spiez, de Schwarzenbourg et de Thunstetten ainsi que le « Rebhaus » de Vingras, la maison dite d'Aarberg, à Gléresse, le domaine von Rütté, à Sutz, et la cathédrale de Berne. La CSéc prend aussi connaissance des nouveaux demandeurs potentiels de contributions périodiques, qui pourraient être pris en compte dans l'enveloppe financière.

Avant les délibérations, la Commission de la sécurité s'est informée des modalités de fonctionnement du Fonds de loterie. Elle salue les nouvelles bases applicables au calcul des subventions et les délimitations plus claires dans les contributions lorsque les monuments ne sont que partiellement accessibles au public. Le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires, et d'autres représentants de sa Direction ont en outre informé la commission des dernières évolutions dans le domaine de l'asile et des migrations.

L'avenir  
à pleines  
mains

pro  
juventute



# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

**Vendredi**  
10h culte à Mon Repos / 10h45 culte à Montagu  
16h 30 Reprise du Culte de l'enfance à la Maison de paroisse  
Du vendredi au samedi, camp des 8e (10H) au Pré d'Orvin.

**Dimanche 26 octobre**  
10h Culte autrement avec un groupe musical  
Exode 3, 1-6 ; Matthieu 16, 13-20. La bonne question !  
Chants : 21.09 ; 44-04 ; 46-06  
17h spectacle de la Marelle à la salle du cheval Blanc à Lamboing.

**Mercredi**  
10h, groupe de prière à la salle Schwander.  
14h30 Chœur du mercredi, Maison de paroisse.  
19h30 Ecole de la Parole à la salle de paroisse de l'église catholique. Un temps pour se plonger dans un nouveau psaume !  
Méditer, ruminer, partager ensemble.

**Jedi 30 octobre**  
Maison de paroisse. Dès 18h30, repas offert (soupe, buffet), puis à 20h concert de la Chorale Coreval d'Angola. Collecte en faveur de DM-EPER. Une soirée à ne pas manquer !

La Blanche Eglise est ouverte la semaine de 9h à 17h  
A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57  
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch) ou [www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

**Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee**  
**Sonntag 26. Oktober**  
10.15 Uhr, Kirche Twann: Worte und Musik an der Trülete. Mit Miriam Vaucher (Musik), Achim Parterre (Autor), Pfrin. Brigitte Affolter, Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

**Amtswochen**  
20. Oktober bis 23. November: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99)

**Paroisse catholique de La Neuveville**  
**Dimanche 26 octobre**  
10h Messe d'Action de grâce pour les 60 ans de notre Eglise "Notre - Dame de l'assomption" avec la chorale du Landeron  
**Mardi à Mon Repos**  
10h30 tous les mardis matin, pas de messe le mardi 28 octobre

**Jedi à l'église paroissiale**  
8h30 tous les jedis sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois, pas de messe le jeudi 30 octobre  
**Vendredi à l'église paroissiale**  
8h30 le premier vendredi de chaque mois  
**Samedi 1er novembre**  
18h Messe dominicale à Diesse

**Dimanche 2 novembre**  
10h Messe de la Toussaint  
Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch) / Site Internet : [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

**Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles**  
**Dimanche 26 octobre**  
Culte à Diesse, 10h00, Stéphane Rouèche  
Conférences d'automne

*Vivre libre; réalité ou illusion ?*  
Maison de paroisse de Diesse, 20h00  
*"Le jugement, moi, les autres... et Dieu !"* (Jean 8.1-11)  
Par Marie-Laure Krafft-Golay et Stefan Wilczynski, mercredi 5 novembre

*"Derrière les barreaux. Regard d'un aumônier de prison"*, par Nicolas Charrière et John Ebbutt, mercredi 19 novembre

**Théâtre de la Marelle**  
Présentation de leur nouvelle pièce, Lydie, Tim, Paul et les autres, Dimanche 26 octobre, 17h00 Salle du Cheval Blanc Lamboing, entrée libre collecte à la sortie

**Service de voiture**  
9:35 Funi à Prêles / 9:40 Ecole Prêles / 9:45 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods, ajouter 9:50 au centre du village à Diesse.

Si le culte a lieu à La Neuveville: 9:30 Funi à Prêles /

9:35 Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre du village à Diesse.

**Contact**  
Président : M. Pierre-André Lautenschlager  
032 315 24 40, [lauten@bluewin.ch](mailto:lauten@bluewin.ch)  
Pasteur : Stéphane Rouèche,  
032 315 27 37, [stroueche@gmail.com](mailto:stroueche@gmail.com)

**Paroisse de Nods**  
**Dimanche 26 octobre**  
Diesse, 10h. Culte  
Lamboing, 17h. Salle du Cheval-Blanc  
Théâtre de La Marelle  
**Dimanche 2 novembre**  
La Neuveville, 10h. Culte de la Réformation.

**Contacts**  
**Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay**  
Paroisse : 032 751 70 82 [mlkrafft@bluewin.ch](mailto:mlkrafft@bluewin.ch)  
Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser  
Téléphone. 032 751 40 83, [sauser.mireille@bluewin.ch](mailto:sauser.mireille@bluewin.ch)

**Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville**  
**Vendredi**  
Heure de Joie (8<sup>ème</sup> à 10<sup>ème</sup> Harnos) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

**Groupe de jeunes**  
**Dimanche 26 octobre**  
10h00 Culte avec Eric Pfammater, Mission chrétienne pour les pays de l'Est

- AWJJ: 9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> Harnos  
- Culte de l'enfance: 5<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> Harnos  
- Explorateurs: 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> Harnos  
- Garderie

**Mardi**  
Forum des hommes de 6h25 à 7h00  
**Mercredi**  
Au café des dames 9h15 à 11h00

**Jedi**  
Lectio divina, Ecole de la Parole 19h30  
Méditation inter-communautaire, salle de paroisse de l'église catholique "Hors de ma colère !" Psaume 17  
[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - tél : 032 751 36 65

**Eglise Adventiste - Services religieux**  
**Samedi 25 octobre**  
Service à Bienne  
9h30 : L'église à l'étude  
10h30 : Culte: B. Calmant

**PAROISSE RÉFORMÉE**  
**Chorale Coreval d'Angola**

**Jedi 30 octobre, maison de paroisse de La Neuveville**



Venez écouter 15 hommes en cravate rouge, chemise blanche et costume noir, ainsi qu'une soliste, qui provoquent des ondes lorsqu'ils chantent ! Des voix exceptionnelles unies par une belle complexité et qui vont nous faire vibrer !

**Programme**  
Dès 18h30, souper offert (soupes, buffet) pour échanger, partager et visionner un court reportage sur l'Angola.

A 20h, concert en faveur de projets humanitaires au Cambodge et en Angola, dans le cadre de la campagne d'automne du DM et EPER, "Si on semait". [www.dmr.ch](http://www.dmr.ch). Collecte libre à la sortie.

Chacun/e est le bienvenu pour ce moment festif : familles, adultes, aînés. Nous vous attendons nombreux, sans avoir besoin de s'inscrire.

Renseignements  
au 032 751 28 57 ou 032 751 10 35  
*Au plaisir de se rencontrer !*

# Agenda

**SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**  
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.  
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

**SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**  
Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

**ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7**  
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)  
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**  
Tél. 032 752 10 77

**BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)**  
Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

**SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE**  
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

**SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE**  
Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h. Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur). Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch) Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

**SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE**  
Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

**ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE**  
Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

**SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END**  
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00  
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

**COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)**  
Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

**BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville**

**JURA BERNOIS TOURISME**  
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)  
Tél. 032 751 49 49

**FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON**  
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

**MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE**  
Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 26 octobre 2014. Le Musée accueille, jusqu'au 26 octobre 2014, l'exposition du 150<sup>ème</sup> de la Fondation Home Montagu de La Neuveville.  
De plus, du 31 août au 26 octobre 2014, vous pourrez découvrir la quatrième vitrine à thème intitulée : "A partir du Tableau des Actionnaires, l'Histoire du Musée".  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)  
Renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

**CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE**  
Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée. les lundis 27 octobre, 3, 10, 17, 24 novembre, 1, 5 décembre.  
Concert à la Blanche Eglise le 7 décembre.

**ENSEMBLE VOCAL FÉMININ ACQUAR'ELLES**  
Répétitions à 18h/18h30 au C2T du Landeron  
7 & 17 novembre, 5 & 19 décembre

**CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE**  
Tél. 032 751 29 84 / [www.latorderive.ch](http://www.latorderive.ch)  
Tous les spectacles sont à 20h30

|          |       |  |
|----------|-------|--|
| Samedi   | 1.11  | Gil - trio acoustique                    |
| Vendredi | 21.11 | Pippo Pollina & Palermo Acoustic Quartet |
| Vendredi | 5.12  | Nalé en co-plateau avec Jérôme Ackermann |
| Vendredi | 19.12 | Streets Rats - Louisiana blues           |